

**Services en ligne**

Au lieu de remplir ce formulaire, vous pouvez maintenant faire votre divulgation en utilisant les services en ligne accessibles sur notre site Web au

[www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca)

**Ce formulaire vous permet de remplir vos obligations réglementaires relatives à la transmission des informations financières annuelles**

**Veillez noter que le défaut de déposer ce formulaire dûment rempli d'ici la date d'échéance constitue une infraction vous rendant passible de pénalités administratives.**

**ÉTAPE 1 – IDENTIFICATION**

**INFORMATION DU CLIENT**

N° de client (10 chiffres)

Nom de l'entreprise

**ADRESSE PRINCIPALE**

N° d'immeuble / Case postale

Bureau / App. / Unité

Rue / Installation de livraison

Municipalité

Province / État

Pays

Code postal / Zip code

**ÉTAPE 2 – INFORMATIONS DES ÉTATS FINANCIERS****CETTE PAGE DE FORMULAIRE VOUS PERMET DE DIVULGUER CERTAINES INFORMATIONS FINANCIÈRES  
PROVENANT DE VOS ÉTATS FINANCIERS ANNUELS NON CONSOLIDÉS AUDITÉS****Question #1**Les États financiers sont-ils en \$ CAD ? Oui Non

Si vous avez répondu « Non » - Spécifiez la devise

**Question #2 - Selon l'état du résultat global (en \$ CAD)**

- a) Chiffres d'affaires
- b) Charges payées à une partie liée
- c) Autres charges d'exploitations
- d) Bénéfice (perte) avant impôt sur les résultats
- e) Charge (récupération) d'impôts sur le résultat
- f) Résultat net

**Question #3 – Selon le tableau des flux monétaires (en \$ CAD)**

- a) Flux monétaires liés aux activités d'exploitation

**Question #4 – Selon l'état de la situation financière (en \$ CAD)**

- a) Encaisse
- b) Montant à recevoir à court terme de parties liées
- c) Actif total
- d) Dettes à long terme entre parties liées  
avec convention de subordination
- e) Actions privilégiées rachetables au gré du détenteur  
avec convention de subordination
- f) Passif total
- g) Capitaux propres

**ATTESTATION**

L'état de la situation financière inclut dans les états financiers annuels non consolidés audités est signé par au moins un des administrateurs de la société.

**Question A**

Êtes-vous inscrit au Québec à titre de Courtier en épargne collective ? Oui      Non

Si vous avez répondu « Non » - Passez à l'étape 3 – Calcul de l'excédent du fonds de roulement  
Si vous avez répondu « Oui » - Passez à la question B

**Question B**

Êtes-vous seulement inscrit au Québec? Oui      Non

Si vous avez répondu « Non » - Passez à la question D  
Si vous avez répondu « Oui » - Passez à la question C

**Question C**

Êtes-vous uniquement inscrit à titre de Courtier en épargne collective? Oui      Non

Si vous avez répondu « Non » - Passez à l'étape 3 – Calcul de l'excédent du fonds de roulement

Si vous avez répondu « Oui » - Vous avez le choix entre :

- I. Passez à l'étape 3 – Calcul de l'excédent du fonds de roulement
- II. Quel est l'excédent (déficit) du capital liquide net\* ?

\* Veuillez joindre l'Annexe I - Rapport bimestriel sur le capital liquide net (a. 8 et 11)

**Question D**

Êtes-vous aussi inscrit exclusivement dans au moins l'une des catégories suivantes:

- Courtier sur le marché dispensé ?
- Courtier en plan de bourses d'études ?
- Gestionnaire de fonds d'investissement ?

Si vous n'êtes pas inscrit exclusivement dans au moins l'une des catégories précédentes - Passée à l'étape 3 – Calcul de l'excédent du fonds de roulement

Si vous êtes inscrit exclusivement dans au moins l'une des catégories précédentes - Vous avez le choix entre :

- I. Passez à l'étape 3 – Calcul de l'excédent du fonds de roulement
- II. Quel est le montant du capital régularisé en fonction du risque du Formulaire 1 de l'ACFM (en \$ CAD) \* ?

\* Veuillez joindre le Formulaire 1 de l'ACFM.

**ÉTAPE 3 (Si requis) – CALCUL DE L'EXCÉDENT DU FONDS DE ROULEMENT**
**CETTE PAGE DE FORMULAIRE VOUS PERMET DE DIVULGUER LES INFORMATIONS DÉTAILLÉES DU CALCUL DE L'EXCÉDENT DU FONDS DE ROULEMENT (EN \$ CAD).**

 Au \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
           année      mois      jour

 Par comparaison au \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
                           année      mois      jour

	Élément	Période en cours	Période antérieure
1	Actif courant		
2	Moins éléments d'actif courant qui ne sont pas facilement convertibles en trésorerie (p.ex., charges payées d'avance)		
3	Actif courant ajusté (Ligne 1 moins ligne 2)		
4	Passif courant		
5	Ajouter 100% de la dette non courante à l'endroit de parties liées sauf si la société et le prêteur ont signé une convention de subordination en la forme prévue à l'Annexe B du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites (chapitre V-1.1, r. 10) et que la société en a transmis un exemplaire à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières. Se reporter à l'article 12.2 du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites.		
6	Passif courant ajusté (Ligne 4 plus ligne 5)		
7	Fonds de roulement ajusté (Ligne 3 moins ligne 6)		
8	Moins capital minimum		
9	Moins risque de marché		
10	Moins franchise de la police d'assurance ou du cautionnement visée à la partie 12 du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites ou, au Québec, pour une société inscrite seulement dans ce territoire et uniquement dans la catégorie de courtier en épargne collective, moins la franchise de l'assurance responsabilité prévue à l'article 193 du Règlement sur les valeurs mobilières (chapitre V-1.1, r. 50)		
11	Moins garanties		
12	Moins écarts non résolus		
13	Excédent du fonds de roulement		

**Notes**

Établir le présent formulaire selon les mêmes principes comptables que ceux ayant servi à établir les états financiers conformément au Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables (chapitre V-1.1, r. 25). Pour d'autres indications sur ces principes comptables, se reporter à l'article 12.1 de l'Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites (Décision 2011-PDG-0074, 2011-06-07).

**Ligne 5. Dette à l'endroit de parties liées:** Pour la définition de l'expression «parties liées» dans le cas d'une entreprise ayant une obligation d'information du public, se reporter au Manuel de l'ICCA. La société est tenue de transmettre à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières un exemplaire signé de la convention de subordination à la première des dates suivantes: a) 10 jours après la date de signature de la convention de subordination; b) la date à laquelle un montant subordonné en vertu de la convention est exclu du calcul de l'excédent du fonds de roulement selon le présent formulaire. La société avise l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières 10 jours avant de rembourser son prêt (en totalité ou en partie) ou de résilier la convention. Se reporter à l'article 12.2 du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites.

**Ligne 8. Capital minimum:** Le montant indiqué sur cette ligne ne peut être inférieur aux montants suivants: a) 25 000 \$ dans le cas du conseiller et b) 50 000 \$ dans le cas du courtier. Dans le cas du gestionnaire de fonds d'investissement, il ne peut être inférieur à 100 000 \$ sauf si le paragraphe 4 de l'article 12.1 du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites s'applique.

**Ligne 9. Risque de marché:** Calculer le montant indiqué sur cette ligne selon les instructions de l'appendice 1 de la présente annexe. Un appendice montrant le calcul des montants inclus à cette ligne comme risque de marché devrait être transmis à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières parallèlement à la présentation de la présente annexe.

**Ligne 11. Garanties:** Si la société inscrite garantit la responsabilité d'une autre personne, inclure le montant total de la garantie dans le calcul du fonds de roulement. Si le montant de la garantie est déclaré comme un passif courant dans l'état de la situation financière de la société et indiqué sur la ligne 4, ne pas l'indiquer sur la ligne 11.

**Ligne 12. Écarts non résolus:** Inclure dans le calcul de l'excédent du fonds de roulement tout écart non résolu qui pourrait entraîner une perte d'actif de la société ou des clients. Les exemples ci-après donnent des indications pour calculer les écarts non résolus:

- i) dans le cas d'un écart non résolu qui se rapporte aux titres des clients, le montant à indiquer sur la ligne 12 est égal à la juste valeur des positions vendeur du client, plus le taux de marge applicable à ces titres;
- ii) dans le cas d'un écart non résolu qui se rapporte aux placements de la personne inscrite, le montant à indiquer sur la ligne 12 est égal à la juste valeur des positions vendeur sur les placements;
- iii) dans le cas d'un écart non résolu qui se rapporte aux liquidités, le montant à indiquer sur la ligne 12 est égal au déficit de liquidités.

Se reporter à l'article 12.1 de l'Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites pour obtenir davantage d'indications sur la façon d'établir et de déposer le présent formulaire.

**ATTESTATION DE LA DIRECTION**

Nous avons examiné le calcul de l'excédent du fonds de roulement ci-joint et attestons que la société respecte les obligations en matière de capital.

M. M <sup>me</sup>	Prénom(s)		Nom	
Signature				Date ____ / ____ / ____ année    mois    jour
M. M <sup>me</sup>	Prénom(s)		Nom	
Signature				Date ____ / ____ / ____ année    mois    jour

**APPENDICE 1 DE L'ANNEXE 31-103A1  
CALCUL DE L'EXCÉDENT DU FONDS DE ROULEMENT  
(ligne 9 [Risque de marché])**

Pour l'application du présent formulaire:

- 1) L'expression «juste valeur» s'entend de la valeur d'un titre établie conformément aux PCGR canadiens applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public.
- 2) Multiplier la juste valeur de chaque titre indiqué à la ligne 1, Actif courant, par le taux de marge applicable indiqué ci-dessous. Additionner les résultats de l'ensemble des titres détenus. Le total représente le «risque de marché» à reporter à la ligne 9.

a) Obligations, garanties ou non, bons du Trésor et billets

- i) Obligations, garanties ou non, bons du Trésor et autres titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, du Royaume-Uni, des États-Unis ou de tout autre État (pourvu que ces titres étrangers aient reçu la notation Aaa ou AAA, ou la notation à court terme équivalente à l'une ou l'autre de ces notations, d'une agence de notation désignée ou d'un membre du même groupe que l'agence de notation désignée) et arrivant à échéance:

dans l'année : 1% de la juste valeur, multiplié par la fraction représentant le nombre de jours jusqu'à l'échéance divisé par 365;

dans 1 à 3 ans: 1 % de la juste valeur;

dans 3 à 7 ans: 2% de la juste valeur;

dans 7 à 11 ans: 4% de la juste valeur;

dans plus de 11 ans: 4 % de la juste valeur.

- ii) Obligations, garanties ou non, bons du Trésor et autres titres émis ou garantis par un territoire du Canada et obligations de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et arrivant à échéance:

dans l'année : 2% de la juste valeur, multiplié par la fraction représentant le nombre de jours jusqu'à l'échéance divisé par 365;

dans 1 à 3 ans: 3 % de la juste valeur;

dans 3 à 7 ans: 4% de la juste valeur;

dans 7 à 11 ans: 5% de la juste valeur;

dans plus de 11 ans: 5% de la juste valeur.

- iii) Obligations, garanties ou non, et billets (non en souffrance) émis ou garantis par une municipalité du Canada ou du Royaume-Uni et arrivant à échéance:

dans l'année : 3% de la juste valeur, multipliés par la fraction représentant le nombre de jours jusqu'à l'échéance divisé par 365;

dans 1 à 3 ans: 5% de la juste valeur;

dans 3 à 7 ans: 5% de la juste valeur;

dans 7 à 11 ans: 5% de la juste valeur;

dans plus de 11 ans: 5% de la juste valeur.

- iv) Autres obligations, garanties ou non, non commerciales (non en souffrance): 10% de la juste valeur.
- v) Obligations, garanties ou non, billets (non en souffrance) commerciaux ou de sociétés et obligations non négociables et non transférables de sociétés de fiducie et de sociétés de prêt hypothécaire inscrites au nom de la société inscrite et arrivant à échéance:
  - dans l'année: 3% de la juste valeur;
  - dans 1 à 3 ans: 6% de la juste valeur;
  - dans 3 à 7 ans: 7% de la juste valeur;
  - dans 7 à 11 ans: 10% de la juste valeur;
  - dans plus de 11 ans: 10% de la juste valeur.

**b) Effets bancaires**

Certificats de dépôt, billets à ordre ou obligations non garanties émis par une banque à charte canadienne et acceptations bancaires de banque à charte canadienne arrivant à échéance:

- dans l'année : 2% de la juste valeur, multipliés par la fraction représentant le nombre de jours jusqu'à l'échéance divisé par 365;
- dans plus de 1 an: le taux applicable aux obligations, garanties ou non, et aux billets commerciaux ou de sociétés.

**c) Effets bancaires étrangers acceptables**

Certificats de dépôt, billets à ordre ou obligations non garanties émis par une banque étrangère négociables, transférables et arrivant à échéance:

- dans l'année : 2% de la juste valeur, multipliés par la fraction représentant le nombre de jours jusqu'à l'échéance divisé par 365;
- dans plus de 1 an: le taux applicable aux obligations, garanties ou non, et aux billets commerciaux ou de sociétés.

Les «effets bancaires étrangers acceptables» sont des certificats de dépôt et ou des billets à ordre émis par une banque qui n'est pas une banque à charte canadienne et dont la valeur nette (capital et réserves) est au moins égale à 200 000 000 \$.

**d) Organismes de placement collectif**

Titres d'organismes de placement collectif placés au moyen d'un prospectus dans tout territoire du Canada:

- i) soit 5% de la valeur liquidative par titre établie conformément au Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement (chapitre V-1.1, r. 42), dans le cas d'un OPC Fonds du marché monétaire au sens du Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement (chapitre V-1.1, r. 39);
- ii) soit le taux de marge établi de la même façon que dans le cas des actions cotées, multiplié par la valeur liquidative par titre du fonds établie conformément au Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement.

Titres d'organismes de placement collectif placés au moyen d'un prospectus aux États-Unis d'Amérique: 5% de la valeur liquidative par titre si l'organisme est inscrit comme *investment company* en vertu du Investment Company Act of 1940 et ses modifications, et se conforme à la Rule 2a-7 prise en vertu de cette loi.

e) Actions

Dans le présent paragraphe, les «titres» comprennent les droits et bons de souscription mais excluent les obligations garanties ou non.

- i) Titres, y compris les titres de fonds d'investissement, les droits et les bons de souscription, cotés sur toute bourse reconnue au Canada ou aux États-Unis d'Amérique:

Position acheteur: marge requise

Titres se vendant à 2 \$ ou plus: 50% de la juste valeur;

Titres se vendant de 1,75 \$ à 1,99 \$: 60% de la juste valeur;

Titres se vendant de 1,50 \$ à 1,74 \$: 80% de la juste valeur;

Titres se vendant à moins de 1,50 \$: 100% de la juste valeur.

Position vendeur: crédit requis;

Titres se vendant à 2 \$ ou plus: 150% de la juste valeur;

Titres se vendant de 1,50 \$ à 1,99 \$: 3 \$ l'action;

Titres se vendant de 0,25 \$ à 1,49 \$: 200% de la juste valeur;

Titres se vendant à moins de 0,25 \$: juste valeur plus 0,25 \$ l'action.

- ii) Pour les positions sur titres constitutifs d'un indice général d'une des bourses suivantes, 50% de la juste valeur:

- a) Australian Stock Exchange Limited
- b) Bolsa de Madrid
- c) Borsa Italiana
- d) Copenhagen Stock Exchange
- e) Euronext Amsterdam
- f) Euronext Brussels
- g) Euronext Paris S.A.
- h) Frankfurt Stock Exchange
- i) London Stock Exchange
- j) New Zealand Exchange Limited
- k) Stockholm Stock Exchange
- l) Swiss Exchange
- m) The Stock Exchange of Hong Kong Limited
- n) Tokyo Stock Exchange

- f) Créances hypothécaires
  - i) Dans le cas d'une société inscrite dans tout territoire du Canada sauf en Ontario:
    - a) Créances hypothécaires assurées non en souffrance: 6% de la juste valeur;
    - b) Créances hypothécaires non assurées et non en souffrance: 12% de la juste valeur.
  - ii) Dans le cas d'une société inscrite en Ontario:
    - a) Créances hypothécaires assurées en vertu de la Loi nationale sur l'habitation (L.R.C. 1985, c. N-11) non en souffrance: 6% de la juste valeur;
    - b) Créances hypothécaires ordinaires de premier rang non en souffrance: 12% de la juste valeur.

Les sociétés inscrites en Ontario, qu'elles soient inscrites ou non dans un autre territoire du Canada, devront appliquer les taux de marge visés au sous-paragraphe *ii* ci-dessus.

- g) Tous les autres titres: 100% de la juste valeur.

---

A.M. 2009-04, Ann. 31-103A1; A.M. 2010-17, a. 12; A.M. 2011-03, a. 73; L.Q. 2011, c. 18, a. 330; A.M. 2013-09, a. 2; A.M. 2014-10, a. 49; A.M. 2017-09, a. 33.

**ÉTAPE 4 – PLAINTES, RÉCLAMATIONS ET LITIGES EN COURS****CETTE PAGE DE FORMULAIRE VOUS PERMET DE DÉCLARER CERTAINES INFORMATIONS RELIÉES AUX PLAINTES, RÉCLAMATIONS ET AUX LITIGES EN COURS****Question #1**Avez-vous eu des plaintes lors de votre dernier exercice financier ? Oui      Non

Si vous avez répondu « Oui » - Spécifiez le nombre de plaintes

**Question #2**Avez-vous des réclamations ou des litiges en cours ? Oui      Non

Si vous avez répondu « Oui » - Spécifiez le montant total des litiges en cours non provisionné aux États financiers

**ÉTAPE 5 - PROCESSUS INTERNES**

**CETTE PAGE DE FORMULAIRE VOUS PERMET DE DÉCLARER CERTAINES INFORMATIONS RELIÉES À VOS PROCESSUS INTERNES**

**Question #1**

Avez-vous un manuel de politiques et procédures pour vous assurer qu'il reflète les activités de votre société et les changements de la réglementation? Oui Non

Si vous avez répondu « Oui » - À quelle fréquence réviserez-vous et/ou mettrez-vous à jour votre manuel de politiques et procédures?

- Cochez tous les éléments qui conviennent à votre situation

Au moins une fois par année

Lorsque la réglementation ou les activités de la société changent

Autre

**Question #2**

Les registres de vos clients sont-ils informatisés ? Oui Non

**Question #3**

Vos registres comptables sont-ils informatisés ? Oui Non

**Question #4**

Avez-vous des contrôles en place pour vous assurer que vos politiques et procédures ont bien été suivies par vos employés? Oui Non

**Question #5**

Avez-vous des politiques, procédures et contrôles en place pour vous assurer d'avoir une cybersécurité adéquate? Oui Non

**ÉTAPE 6 – GESTION DU PERSONNEL**

**CETTE PAGE DE FORMULAIRE VOUS PERMET DE DÉCLARER CERTAINES INFORMATIONS RELIÉES À LA GESTION DU PERSONNEL**

**Question #1**

Combien avez-vous de représentants?	Au Québec	Ailleurs
-------------------------------------	-----------	----------

**Question #2**

Combien d'années d'expérience approximativement vos représentants ont-ils en moyenne dans l'industrie?

**Question #3**

Avez-vous des plans de formation pour les employés?	Oui	Non
---	-----	-----

**Question #4**

Est-ce que vos représentants doivent obligatoirement suivre des formations afin de bien connaître les produits suggérés?	Oui	Non
--	-----	-----

**Question #5**

Avez-vous un plan de continuité?	Oui	Non
Si vous avez répondu « Oui » - Est-ce que le plan de continuité est révisé lorsque des changements surviennent?	Oui	Non

**ÉTAPE 7 – ACCESSIBILITÉ AUX COMPTES DE VOS CLIENTS**

**CETTE PAGE DE FORMULAIRE VOUS PERMET DE DÉCLARER CERTAINES INFORMATIONS RELIÉES À L'ACCESSIBILITÉ AUX COMPTES DE VOS CLIENTS**

**Question #1**

Est-ce que la société utilise des comptes en fidéicommiss afin de procéder à des transactions pour le compte des clients?	Oui	Non
---	-----	-----

**Question #2**

Détenez-vous des comptes discrétionnaires <sup>1</sup> ?	Oui	Non
--	-----	-----

Si vous avez répondu « Oui »	Nombre de comptes
Remplissez les champs suivants :	Valeur total des comptes

---

<sup>1</sup> Des comptes pour lesquels vous détenez les actifs de vos clients de quelque façon que ce soit (possession physique des certificats de titres, de l'argent des clients pour des fins de transactions ou que vous agissiez en qualité de fiduciaire ou exécuter pour des clients ou que vous avez accès aux comptes en ligne de vos clients en utilisant leur nom d'utilisateur et leur mot de passe, etc.)

**ÉTAPE 8 – AUTRES INFORMATIONS****CETTE PAGE DE FORMULAIRE VOUS PERMET DE DÉCLARER CERTAINES INFORMATIONS RELIÉES À VOS ACTIVITÉS EN VALEURS MOBILIÈRES****Question #1**

Est-ce que les modalités du cautionnement ou de l'assurance d'institution financière qui figurent à la Base de données nationale d'inscription (BDNI) sont exactes?	Oui	Non
---	-----	-----

- Si vous avez répondu « Non », veuillez joindre votre contrat d'assurance.

**Question #2**

Avez-vous des arrangements pour lesquels vous recevez des honoraires d'indication de clients (honoraires de référencement)?	Oui	Non
---	-----	-----

**Question #3**

Faites-vous de l'impartition?	Oui	Non
-------------------------------	-----	-----

Si vous avez répondu « Oui », quelles activités? \_\_\_\_\_

**Question #4 - Combien la société avait-elle de clients à sa fin d'année financière?**

Nombre de clients - Individus

Valeurs des comptes - Individus

Nombre de clients - Institutionnel et Corporatif

Valeurs des comptes - Institutionnel et Corporatif

**Question #5**

Avez-vous un (des) gardien(s) de valeurs?	Oui	Non
---	-----	-----

- Si vous avez répondu « Non », passez à la question suivante.
- Si vous avez répondu « Oui », veuillez compléter les champs suivants pour chaque gardien.

Nom du gardien de valeurs	Montant (en \$ CAD) des actifs sous gestion détenus par le gardien de valeurs	Le gardien de valeurs est une partie liée

**Question #6 - Expliquez pourquoi vous n'avez pas de gardien de valeurs.**
**Question #7**

Gérez-vous des fonds?	Oui	Non
-----------------------	-----	-----

- Si vous avez répondu « Oui », veuillez compléter les champs suivants

Nombre de fonds d'investissement – Émetteur assujetti

Montant de la valeur liquidative totale (\$ CAD) - Émetteur assujetti

Nombre de fonds d'investissement – Émetteur non assujetti

Montant de la valeur liquidative totale (\$ CAD) – Émetteur non assujetti

**Question #8**

Est-ce que votre société se prévaut de l'article 8.6 du Règlement 31-103?	Oui	Non
---	-----	-----

**ÉTAPE 9 – DÉCLARATION DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS**

Je déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.

Je joins toutes les pièces justificatives exigées pour le traitement de ma divulgation.

M. M <sup>me</sup>	Prénom(s)		Nom	
Signature			Date	____ / ____ / ____ année    mois    jour

Si vous ne pouvez pas utiliser les services en ligne de l'Autorité, veuillez nous faire parvenir le ou les documents demandés, accompagnés du formulaire requis que vous trouverez sur notre site web au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca), à l'adresse suivante :

Autorité des marchés financiers  
Direction de l'encadrement des intermédiaires  
800, rue du Square-Victoria, 22e étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3